

Langues officielles—Loi

Selon moi, le projet de loi à l'étude laisse à désirer parce qu'il ne permet pas au Parlement d'examiner les circonstances dans lesquelles un décret du conseil peut être publié pour rendre le bilinguisme obligatoire sur les lieux de travail. C'est là-dessus que porte le débat. Le ministre peut-il répondre à ma question?

M. Lewis: Madame la Présidente, les articles 81 et 82 prévoient un suivi de tous les règlements et directives. J'ai bien précisé que l'on pourrait notamment permettre aux intéressés d'examiner les règlements et directives avant qu'ils soient mis en application. Nous hésitons à inclure des chiffres précis dans le projet de loi parce qu'il serait difficile de modifier la loi si la situation venait à changer.

Il peut être difficile de tenir un débat sur de telles questions parce que le gouvernement accorde souvent la priorité à d'autres sujets dans son programme législatif. On pourrait, par rapport à la langue de travail et à la demande importante, citer le cas des 5 000 pêcheurs de la côte sud de la Nouvelle-Écosse, qui sont des Acadiens de langue française. Il faudra peut-être que les agents des pêches soient bilingues. Si, toutefois, tous les Acadiens s'occupaient de pêches—je ne sais pas si c'est le cas—il ne serait pas aussi important que le personnel de la station d'agriculture soit bilingue.

Je veux dire que l'idéal serait d'apporter ces précisions dans les règlements qui sont établis par un processus consultatif, qui font l'objet d'une étude préalable et qui sont sujets à révision par un comité parlementaire. L'article 31 énonce les critères de base, et ces règlements qui tombent sous le coup de cet article seraient donc sujets à révision.

[Français]

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Madame la Présidente, c'est avec un très grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui sur ce projet de loi, que je considère être de première importance pour les minorités linguistiques du pays. C'est, bien sûr, la Loi sur les langues officielles et c'est une loi qui, pour nous, et lorsque je dis pour nous, les Acadiens, les francophones hors Québec dans mon cas, est de la plus grande importance. Et j'applaudis en ce moment le gouvernement d'avoir choisi le moment d'introduire ce projet de loi. J'applaudis et je félicite le gouvernement. Et j'oserais espérer que le débat sur ce projet de loi se fera d'une façon non partisane afin de s'assurer que le projet de loi aille de l'avant.

Je disais que je félicitais le gouvernement, je félicite aussi le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) qui disait hier, et je l'appuie:

[Traduction]

La mise à jour de notre politique linguistique s'adresse à tous les Canadiens. Elle pourvoit aux besoins des majorités en leur garantissant que les services du gouvernement leur seront fournis dans leur propre langue. De plus, elle reconnaît les aspirations des minorités qui ont souvent et avec raison exprimé le désir de vivre et de prospérer dans leur propre langue. Ce projet de loi reflète l'ouverture d'esprit et la tolérance des Canadiens en matière de langue et de culture. La générosité dont les Canadiens font preuve les uns envers les autres est l'une des caractéristiques les plus chères de notre identité nationale.

• (1210)

[Français]

Madame la Présidente, je pense qu'il serait bon pour tous les députés de cette Chambre de bien lire ce paragraphe qui, hier,

faisait partie du discours du ministre de la Justice. Ce paragraphe en dit long sur le projet de loi et sur les Canadiens.

Ce projet de loi, j'en suis sûr, fera aussi le bonheur d'un grand nombre d'associations et de bien des personnes, et je pense tout particulièrement à la Fédération des francophones hors Québec qui, la semaine dernière, tenait une conférence de presse, conférence de presse qui voulait inviter le gouvernement à agir sur le dossier des langues officielles. On demandait au gouvernement de passer à l'action le plus vite possible, qu'on avait attendu assez longtemps.

Alors je suis sûr qu'aujourd'hui le président de la Fédération des francophones hors Québec, M. Yvon Fontaine, se réjouit, car il concluait son communiqué de presse en disant:

«Nous croyons sincèrement que le gouvernement fédéral se doit d'agir le plus tôt possible afin que la Loi sur les langues officielles entre en vigueur dans les plus brefs délais.»

C'était là la conclusion de M. Fontaine. Alors, son souhait est réalisé, du moins nous sommes à l'étape de la deuxième lecture. Et, madame la Présidente, je le répète encore une fois, je souhaite que nous puissions aller de l'avant dans les plus brefs délais, que ce projet de loi chemine en deuxième et troisième lecture et qu'il soit promulgué loi rapidement.

Je me dois aussi de parler de l'association que je connais assez bien, *The Canadian Parents for French*, qui eux aussi devraient se réjouir de ce qui se passe ici, surtout si ces gens ont lu, et je suis sûr qu'ils l'ont fait, dans le préambule de ce projet de loi ce qui suit, et je cite:

qu'il s'est engagé à collaborer avec les institutions et gouvernements provinciaux en vue d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones, d'offrir des services en français et en anglais, de respecter les garanties constitutionnelles sur les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et de faciliter pour tous l'apprentissage du français et de l'anglais;

Et je me dis que, bien sûr, les gens de *The Canadian Parents for French* se réjouissent car, pour eux, ils ont accepté le rôle de faire la promotion d'une des langues officielles qui, dans leur cas, est la promotion du français car la majorité des gens qui font partie de cette association sont de langue anglaise.

Ce projet de loi, on l'a déjà dit, c'est l'oeuvre de plusieurs personnes, de plusieurs organisations, de plusieurs associations et même de plusieurs gouvernements. Mais il ne s'agit pour personne ici de vouloir en prendre le crédit; l'important, c'est que nous en sommes là. Nous sommes arrivés à bon port ou du moins nous y arrivons.

Pour moi, comme Acadien, ce projet de loi remplit aussi un vide laissé dans l'Entente du lac Meech. Bien sûr, cette dernière reconnaît, devrais-je dire, les minorités anglophones et francophones. On s'engageait aussi à faire la protection de cette caractéristique fondamentale du Canada, mais seule la province de Québec s'engageait à faire la promotion. Et c'est bien ce que j'aurais voulu voir, madame la Présidente, dans l'Entente du lac Meech: que le gouvernement fédéral s'engage à faire la promotion des langues officielles partout au pays, que ce ne soit pas seulement la province de Québec qui prenne cet engagement.